

# DONS ET ENTRÉES SOLENNELLES AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE : MARGUERITE DE SAVOIE (1434) ET JEAN D'ANJOU (1443)

Deux raisons nous incitent à dédier à Noël Coulet cette brève étude sur les joyeuses entrées provençales de la reine Marguerite de Savoie en 1434 et du duc de Calabre Jean d'Anjou en 1443. La première s'impose à l'évidence. On connaît bien les travaux de N. Coulet sur les entrées royales en Provence, inspirés par ceux de B. Guinée et S. Lehoux<sup>1</sup>, qu'ils complètent admirablement et dont ils proposent une interprétation tout à fait originale<sup>2</sup>. À ces études s'est ajoutée récemment une analyse de deux entrées anglaises du XV<sup>e</sup> siècle, présentée d'abord sous forme de séminaire à l'Université du Québec à Montréal<sup>3</sup>. La seconde raison touche l'intérêt que nous partageons avec Noël Coulet pour l'exploitation des registres de délibérations communales. D'une richesse fabuleuse mais très difficiles à utiliser en raison notamment de leur dispersion, ces documents ont été largement mis à profit dans plusieurs de ses études. Or le petit dossier que nous présentons ici est constitué, pour l'essentiel, de notations éparses que nous avons glanées au fil de nos recherches dans ces mêmes registres de délibérations. On n'y trouvera donc pas une analyse exhaustive des entrées solen-

---

1. B. GUENÉE et S. LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris, Éd. du C.N.R.S., 1968.

2. N. COULET, « Les entrées solennelles en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *Ethnologie française*, 7 (1977), p. 63-82.

3. N. COULET, « Les entrées royales en Angleterre. Deux exemples : les entrées de Richard II en 1392 et de Henri V en 1415 », *Memini, Travaux et documents publiés par la Société des études médiévales du Québec*, 1 (1997), p. 3-21.

nelles du XV<sup>e</sup> siècle provençal mais plutôt une illustration de ce que peut apporter à la connaissance historique la synthèse de ces bribes d'information qui, isolées, ne sont guère que des éléments de curiosité mais assemblées sous forme de dossier, permettent de reconstituer au moins en partie des événements que par ailleurs nous n'arriverions guère à saisir dans leur complexité.

Les entrées royales proprement dites, c'est-à-dire celles qui marquent la première entrée d'un roi dans une ville, revêtent une solennité toute particulière : procession, utilisation du dais, cris de « Noël » et offrandes de rameaux, que l'on ne saurait comprendre sans les mettre en rapport avec la liturgie de la majesté royale et plus particulièrement la sacralisation de la personne du roi assimilée au Christ des Rameaux. Ainsi faut-il comprendre les entrées des rois angevins dans la Provence du XIV<sup>e</sup> siècle. Mais ces entrées-spectacles, désormais assez bien connues, ne doivent pas faire oublier que bien d'autres entrées sont célébrées dans les villes médiévales, avec divers degrés de solennité, selon la qualité du personnage et le type de relation qu'il entretient avec la ville qui l'accueille (ou les relations que cette dernière souhaite créer ou développer). Ces entrées sont généralement marquées par la remise de divers cadeaux destinés à acheter les faveurs du visiteur. Au hasard de la lecture des délibérations de diverses villes de Provence au XV<sup>e</sup> siècle, et encore une fois sans souci d'être exhaustif, relevons-en quelques exemples.

## CADEAUX ET ENTRÉES

Les cadeaux de joyeuse entrée peuvent être destinés à des membres de la famille royale. Notons, en sus des exemples de Marguerite de Savoie et de Jean d'Anjou dont nous reparlerons, l'entrée (*jocundus adventus*) de Yolande, fille de René, à Tarascon en août 1447. Le conseil de la ville, souhaitant reconnaître aussi bien sa personne que la majesté royale qu'elle représente (*tam contemplatione sui quam prefate magestatis*), propose l'achat d'un cadeau approprié (*in hiis causis sive rebus que utiliores videbuntur et honorabiliores*) d'une valeur de 25 florins. On lui offrira finalement une coupe d'argent valant 32 florins 4 gros<sup>4</sup>.

On propose aussi des cadeaux à des dignitaires ecclésiastiques, du comté ou de l'extérieur : l'évêque d'Apt (Pierre Nasondi), entrant à Manosque en 1442, reçoit deux torches, valant deux florins, et du vin à volonté<sup>5</sup>; l'évêque d'Albi (Dominique de Florence), passant la Noël 1404 à Draguignan, reçoit lui aussi quatre torches, de même que quatre livres de chandelles et deux saumées d'avoine<sup>6</sup>.

4. AC Tarascon, BB 7 fol. 229v.-230 (20 et 24 août 1447).

5. AC Manosque, Ba25/10 fol. 91v. (15 novembre 1442).

6. AC Draguignan, BB 5 fol. 31v. (24 décembre 1404).

Mais les cadeaux les plus nombreux des communautés, semble-t-il, sont offerts aux grands officiers de la Cour d'Aix qui parcourent le comté, seuls, en groupes de commissaires ou plus nombreux encore, comme une Cour itinérante. Le terme de « joyeuse entrée », ici, n'est peut-être pas approprié (en tout cas les sources ne l'utilisent point) mais la pratique du cadeau officiel, ou de « don honorable », selon l'expression d'A. Derville<sup>7</sup>, destiné à acheter les bonnes grâces d'un personnage de marque à l'occasion de son arrivée dans la ville, permet de traiter ces cas en parallèle avec des entrées plus solennelles. Lorsque le chancelier Guillaume Sagnet s'arrête à Manosque en juin 1432, on lui offre une demi-douzaine de peaux, une mesure et demie d'avoine et trois mesures de vin. Le cadeau n'est gratuit qu'en apparence. Immédiatement après l'avoir reçu, le chancelier s'engage à défendre les intérêts des habitants de Manosque dans le long conflit qui les oppose en 1431-1432 aux Hospitaliers, seigneurs de la ville, à propos du droit de construire des fours communaux<sup>8</sup>. De nouveau à Manosque, le successeur de Guillaume Sagnet, le chancelier Jean Martin se voit offrir en 1445 le souper pour quatre personnes, la nourriture de cinq chevaux, des torches de huit livres de poids, de l'avoine et du vin<sup>9</sup>. Le trésorier de la reine Yolande, Jean Porcher, reçoit de Barjols un montant d'argent (six florins quatre gros) en 1429<sup>10</sup>, tandis qu'à l'épouse de Pierre d'Acigné<sup>11</sup>, de passage à Draguignan avec son mari, alors lieutenant du roi en Provence, les magistrats de cette ville offrent trois tasses d'argent ou, si on ne peut se les procurer, une bourse de soie d'une valeur de 25 florins<sup>12</sup>.

Lorsque c'est une suite plus importante, ou le conseil royal, qui se présente à l'entrée de la ville, les cadeaux sont évidemment plus lourds. Dans l'attente de l'arrivée de trois membres du conseil royal (Gaspard Cossa, fils du sénéchal Jean Cossa; le juge des crimes<sup>13</sup>; le seigneur de Fox<sup>14</sup>) en septembre

7. A. DERVILLE, « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'État bourguignon », dans *Revue du Nord*, 56 (1974), p. 341-364.

8. *Quiquidem dominus cancellarius ab eisdem indégare incepit quid de causa furnorum factum extitit; et post responsum ipsorum dominorum syndicatorum, ipse dominus cancellarius predictam causam concordandi consulebat et promptum se obtulit pro dicta universitate et ad illius utilitatem in hiis vacare si et quatinus visum fuerit expedire et in omnibus dicte universitatis negociis complacere*. AC Manosque, Ba 25/8 fol. 251 (14 juin 1432).

9. AC Manosque, Ba 25/10 fol. (140) (16 septembre 1445). Jean Martin était en 1436 procureur de la ville à Aix, *ibidem*, Ba 25/9 fol. 109.

10. AC Barjols, BB 6 fol. 66v. (18 avril 1429).

11. Hélène d'Enghien, selon F. CORTEZ, *Les grands officiers royaux de Provence au Moyen Âge*, Aix, 1921, p. 89.

12. *Tres taceas marcales argenti pulcras si reperiantur et si non reperiantur, XXV florenos auri in uno marsupio seu bosseto de syrico*. AC Draguignan, BB 5 fol. 21 (14 octobre 1404).

13. Guillaume Chaussegros : *Les Bouches-du-Rhône. Encyclopédie départementale*, t. II, p. 671.

14. Boniface de Castellane : AC Aix, AA 16 fol. 99 (1480).

1476, le conseil de Grasse fait préparer une douzaine de perdrix, une douzaine de lapins, trois moutons, huit coupes de vin et douze setiers de blé<sup>15</sup>. La répartition de ces cadeaux, lorsqu'elle est spécifiée, donne une idée de l'importance protocolaire que les autorités urbaines accordaient aux visiteurs. Le lieutenant Pierre d'Acigné, reçu encore à Draguignan, cette fois en juin 1404, avec cinq membres de son conseil, se voit offrir quatre torches et quatre saumées d'avoine tandis que les conseillers qui l'accompagnent (le vice-juge mage (probablement Geoffroy Cognard)<sup>16</sup>; Antoine Boutaric (maître rational); maître Antoine Isnardi (secrétaire du roi et rational); Guillaume Ledeti; Jean le Maître (trésorier)) reçoivent chacun une seule torche et une saumée d'avoine<sup>17</sup>. Lorsque le lieutenant du roi et son conseil passent par Sisteron en février 1406, la ville se montre généreuse envers chacun. La répartition des cadeaux souligne nettement la hiérarchie de la suite du lieutenant comme le montre le tableau suivant<sup>18</sup>:

Nom	Torches (de 5 lbs)	Chandelles (livres)	Avoine (émines)	Vin (coupes)
Jean de Tussey, lieutenant du roi	4	4	16	40
Jean de Genoardis, maître-rational	2	2	8	
Jean Drogoli, maître-rational	2	2	8	
maître Antoine Isnardi, maître rational	2	2	8	
maître Thomas de Valerano, procureur fiscal	2	2	8	
l'évêque de Gap (Jean de Saints)	4	4		
Pons de Rousset, secrétaire du roi			4	
Andrinetus, secrétaire du roi			4	
Ausardus, neveu du lieutenant			5	
Raymond Garini, procureur fiscal			5	
Jean Dalmas ( <i>de Armas, Darmas</i> )			5	

D'autres cas encore, comme les entrées à Brignoles de la reine Yolande (août-septembre 1420) ou du gouverneur Charles du Maine (août 1427), sont

15. AC Grasse, BB 4 fol. 3 (12 septembre 1476).

16. Il est attesté comme « lieutenant de juge mage » pendant la vacance de l'office, en 1400 et en 1402; F. CORTEZ, *Les grands officiers*, p. 179.

17. AC Draguignan, BB 5 fol. 17 (4 juin 1404).

18. AC Sisteron, BB 99 p. 37-38.

connus et sans doute une lecture attentive des comptes urbains pourrait les multiplier<sup>19</sup>.

La pratique du don honorable associé à l'entrée en ville d'un personnage de marque n'est donc nullement exceptionnelle. Mais les deux exemples que nous aimerions maintenant étudier sont singuliers, non seulement par l'importance des personnes impliquées, mais parce qu'ils concernent, au-delà des entrées urbaines classiques, des joyeuses entrées dans tout le pays, marquées soit par un événement géographiquement localisé (les fêtes de Tarascon pour Marguerite de Savoie en 1434), soit par une perambulation accompagnée de dons (la chevauchée de Jean d'Anjou duc de Calabre en 1443).

### MARGUERITE DE SAVOIE À TARASCON, AVRIL 1434

Fille d'Amédée VIII, duc de Savoie et futur pape, et de Marie de Bourgogne, Marguerite épouse Louis III, roi de Sicile et comte de Provence à Thonon le 31 août 1431. Le roi étant absent, occupé à la reconquête de son royaume, l'alliance est conclue par procuration, en présence du lieutenant royal et gouverneur de Provence Pierre de Beauvau, qui rapporte aux états de Provence l'année suivante avoir *hobrat, tractat et apunchat ambe lo tres aut et poyssant prince monsenhor lo duc de Savoya sus lo tractament de mariage, Dieus permettent, fazedori...* entre le roi et la princesse Marguerite<sup>20</sup>. À ces négociations assistait aussi le futur chancelier de Provence Jean Martin<sup>21</sup>. Dès cette époque, il est prévu que la reine rejoindra son époux dans le royaume et qu'elle sera reçue avec solennité lors de son passage en Provence. Les états du comté sont en effet réunis en juin 1432, principalement pour « approuver » ce mariage, organiser l'entrée solennelle de Marguerite (*aver conselh et avis sobre la recepcion fazedoyra en aquest pays de Provensa de la dicha excellent dama en son joyos adveniment*) et voter un subside à la fois pour ce mariage et pour la poursuite des affaires napolitaines. L'assemblée en effet approuve le choix de l'épousée (*remercian... la bona affection et evident amor laqual lur a monstrat et mostra en fazent aquest benastruc mariage sobre totz autres*); vote un don de 100 000 florins en trois versements échelonnés jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1434 et, pour ce qui est de l'organisation de l'entrée provençale de la reine, elle s'en remet entièrement au gouverneur de Beauvau (*attendut lo grant sens, la grant vertut et providencia del disch monsenhor lo luoctenent et governador per loqual speran que*

19. On en trouve aussi plusieurs exemples dans C. ARNAUD, *Histoire de la viguerie de Forcalquier*. T. I, Marseille, 1874, p. 295-303.

20. G. GOIRAN et M. HÉBERT, *Le livre Potentia des états de Provence (1391-1523)*. Paris, 1997, p. 261. Voir aussi PAPON, *Histoire générale de Provence*. T. III. Paris, 1784, p. 341 note 1.

21. F. CORTEZ, *Les grands officiers*, op. cit., p. 283-284.

*si provisera a honor et exaltacion del dich nostre sobeyran senhor*<sup>22</sup>). Le mariage n'étant pas encore consommé, le roi étant absent du comté et la nouvelle reine y étant encore inconnue, on peut penser que cette arrivée au pays revêtait une importance toute particulière. C'est seulement au printemps 1434 que Marguerite quitte la Savoie à destination de Naples. Selon la chronique de Gilles le Bouvier, dit le Héraut Berry, elle s'arrête d'abord à Vienne, auprès de Charles VII, qui y préside les états de Languedoc<sup>23</sup>. Elle fait la « reverance » au roi et reçoit de lui un diamant en cadeau<sup>24</sup>. De Vienne, elle descend le Rhône par bateau jusqu'à Avignon où elle est reçue par le cardinal de Foix, vicaire pontifical, puis par la ville qui lui donne « a disner et a soupper et a toutes ses gens, et les deffroierent du tout en la dite ville ». Ceci doit se passer pendant les derniers jours d'avril ou les tout premiers jours de mai, car c'est peu après le 1<sup>er</sup> mai qu'elle entre en Provence et est reçue à Tarascon. Suivons ici encore Gilles le Bouvier qui nous donne un récit succinct des fêtes de Tarascon :

...puis se partit et s'en alla a Tarascon qui est moult beau chastel ; et la fut tres grandement receue et entra en son chastel, et la receut le gouverneur de Prouvense, acompaignié des grans seigneurs et dames du païs, et lui donnerent cinquante mille florins ; et au partir de la messe lui donnerent de chacune ville ou chastel vaiselle d'or ou d'argent selon leur puissance, et la ot grant feste et habandonnee qui dura III jours a tous venans. Puis monta en ses gallees qui estoient au pié de son chastel dedans le Rosne, et ot tel vent qu'elle fut en IIII jours en la cité de Naples ou estoit le Roy son mari qu'elle n'avoit oncques veu<sup>25</sup>...

La lecture des délibérations communales de Provence permet de compléter, de nuancer et aussi de corriger ce récit<sup>26</sup>. En revanche, ces textes urbains sont quasi-muets sur les fêtes elles-mêmes et sur le déroulement de l'entrée. Il faut donc combiner les différentes sources pour tenter de reconstituer l'épisode.

À quelle date et en quelle compagnie la reine arrive-t-elle en Provence ? Il est clair que le voyage est prévu et annoncé dès le commencement de l'année

22. G. GOUIRAN et M. HÉBERT, *Le livre Potentia*, op. cit., p. 261-262.

23. H. GILLES, *Les états de Languedoc au XV<sup>e</sup> siècle*. Toulouse, 1965, p. 49.

24. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, *Histoire de Charles VII* 6 vol., Paris, 1881-1891, II, p. 304.

25. H. COURTEAULT et L. CELIER (éd.), *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le Héraut Berry*. Paris, 1979, p. 161-162.

26. Nous donnons ici une fois pour toutes les références aux archives communales (sauf indication contraire, ce sont tous des registres de délibérations) mises à profit dans ce dossier : AC Arles, BB 2 (22 février - 16 mai 1434) ; AC Barjols, BB 6 (3 février - mai 1434) ; AC Brignoles, BB 5 (4 mars - 24 avril 1434) ; AC Digne, BB 33 (15 mars - 26 avril 1434) ; AC Draguignan, BB 8 (16 avril 1434) ; AC Manosque, Ba 25/9 (17 mai 1434) ; AC Marseille, CC 468 (4 juin - 4 décembre 1434) (mandats de paiement) ; AC Tarascon, BB 6 (1 mai 1434) ; AC Toulon, BB 38-39 (14 février 1434 - 3 janvier 1435).

puisque c'est en février et en mars que la plupart des villes de Provence prennent les dispositions relatives au voyage de Tarascon et au choix et à l'achat des cadeaux. Gilles le Bouvier ne date pas avec précision son passage à Vienne qui doit se situer fin avril. C'est le 1<sup>er</sup> mai qu'à Tarascon on prend la résolution d'organiser sa venue imminente (*attento jocundo adventu Deo duce proximo serenissime domine nostre regine de novo fiendo ad presentem villam*) mais elle n'arrive en fait que le 9, jour où les ambassadeurs marseillais, arrivés à Tarascon dès le 1<sup>er</sup>, *iverunt obviam domine nostre regine nove quando venit ad locum Tharasconis*. Il est vraisemblable que les fêtes durèrent trois jours, comme l'indique Gilles le Bouvier, car les mêmes ambassadeurs marseillais quittent Tarascon le 11 mai. La reine poursuit ensuite son voyage vers Naples, étant successivement reçue et fêtée de nouveau, nous le verrons, à Arles (le 18 mai), à Marseille (avant le 4 juin) et à Toulon (après le 23 mai mais avant le 14 juin). Lorsque le Bouvier écrit que son voyage vers Naples, après Tarascon, dure quatre jours, il procède par éllision, omettant un séjour provençal d'au moins deux semaines.

Qui accompagne la reine pendant ce voyage et ce séjour provençal ? Rien dans les sources communales ne permet de le savoir. On sait par le récit de Gilles le Bouvier qu'en ce voyage, elle est « grandement accompagnée de chevaliers et escuiers, dames et damoiselles », notamment de Louis I<sup>er</sup>, marquis de Saluces et de Philippe IV de Lévis, comte de Villars. Mais cette compagnie s'arrête-t-elle à Vienne, à Avignon, ou continue-t-elle le voyage vers la Provence et jusqu'à Naples ? La question n'est pas nouvelle puisque dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur officiel de la maison de Savoie, Perrinet Dupin, préparant une chronique (jamais rédigée sans doute) d'Amédée VIII, publiait une liste de 56 questions concernant ce prince. La question XL y concerne justement le mariage et le voyage de Marguerite.

Item loist au dit Dupin savoir l'an que messires Louys de Valoys, roy de Jherusalem, de Napplez et de Secille, par ses ambassadeurs fit requerir et demander en compaignie et espouse madamoyselle Mergueritte, fille du premier duc de Savoye. Aussi l'an que elle vers le roy susdit se transporta; en quel arroy son pere la manda celle part; quelx gens l'accompaignerent; le triomphe qui a sa reception fut fait par dela, en quelle ville le roy la receu et aussi en quelle ville ses nopces furent, combien de temps après icelles nopces le roy vesqui; l'an que elle retourna par decza, et en quel arroy de gens et de estat elle revint<sup>27</sup>.

---

27. D. CHAUBET, « Une enquête historique en Savoie au XV<sup>e</sup> siècle », dans *Journal des Savants*, 1984, p. 93-125 (p. 117).

Il est certain que l'accueil à Tarascon fut triomphal. On ne sait rien des seigneurs présents mais nos sources communales nous renseignent sur les ambassadeurs des villes, leur identité, voire leur costume ou leur suite. Arles n'envoie pas moins de douze membres du conseil (il est vrai que la distance à parcourir n'est pas grande); Marseille, un nombre suffisant pour justifier la mobilisation de deux barques; Toulon envoie son baile, noble Alphonse *de Morancia*, ses trois syndics (Jacques Aycardi, maître Jacques Tomacii et Honorat Rodelhati) de même que le conseiller Jacques Marini. Brignoles désigne ses deux syndics et quatre membres du conseil; Barjols, un syndic (maître Guillaume Borgonhoni) et trois conseillers (maître Antoine Maleti, maître Geoffroy Bertrandi, Pierre Calcati). Enfin Draguignan, Manosque (Auger Thomacii et maître Nicolas Fabri) et Digne envoient chacune leurs deux syndics. En moyenne, près de cinq personnes par ville, alors qu'aux états de Provence les communautés députent généralement une personne, occasionnellement deux. Voyageant à cheval (mais les Marseillais et les Arlésiens arrivent en bateau), accompagnés parfois de valets (Toulon, Draguignan), ces ambassadeurs sont vêtus aux couleurs de la ville. Du moins le fait est-il attesté pour Barjols, dont les syndics reçoivent chacun cinq florins *pro faciendo unam vestem*, et pour Arles, dont les envoyés sont *induti de librata sive panno sindicorum*. Les mandats de paiement de la ville de Marseille donnent une idée de la minutie des préparatifs pour ce voyage : location des barques, salaires de calfats et de maître d'ache, achats de provision, salaires des rameurs, des patrons des barques, du trompette qui accompagne le voyage, du cuisinier, fabrication de bannières aux armes du roi et de la ville.

Du cérémonial de l'entrée proprement dite à Tarascon, nous ne savons guère que ce que nous en révèle Gilles le Bouvier : entrée dans la ville et le château, messe, remise de cadeaux, festivités. À tout le moins peut-on ajouter que, selon la coutume, un cortège s'est porté au-devant de la reine le 9 mai avant son entrée. En revanche, on connaît mieux la nature et la valeur des cadeaux présentés à Marguerite. Deux types de dons de nature tout à fait différente sont évoqués et ont été en effet offerts à la reine. Le premier et le plus important est évidemment celui des états. Nous savons qu'il est de 100 000 florins au total et non de 50 000 florins comme l'écrit notre chroniqueur. Cependant Gilles le Bouvier rapporte la somme effectivement donnée à Marguerite à Tarascon et pas nécessairement la totalité du subside matrimonial. Les deux chiffres ne sont donc pas incompatibles. On sait que des versements associés à ce subside étalé sur plusieurs années se font jusqu'en janvier 1435<sup>28</sup>. Mais d'autres présents ont été faits précisément au moment

---

28. À cette date Toulon s'acquitte de la dernière tranche du subside des états pour le mariage de la reine.

et à l'occasion de l'entrée de la reine. Certains sont en argent, comme les 1 000 florins offerts par Arles *pro felici et jocundo adventu serenissime domine nostre regine Marguarite*, ou les 600 florins payés par Marseille *pro complemento doni gratiosi domine nostre regine noviter fiendo pro suo felici conjugio cum domino nostro rege in suo primo adventu ad hanc civitatem Massilie*, ou les 200 francs offerts par Toulon. Ces présents sont bien donnés en espèces, dans le premier cas en gros d'argent, dans le second, en ducats d'or, achetés par les Marseillais auprès de Nicolas Cambionis, marchand d'Avignon, au taux de 21 gros 3 patacs. D'autres dons, les plus nombreux semble-t-il, sont faits en « vaisselle d'or ou d'argent ». Nous en connaissons quelques-uns. Draguignan commande chez un orfèvre d'Avignon douze tasses d'argent de deux marcs ; Manosque fait acheter également à Avignon des coupes dorées au prix de 99 florins 4 gros (après avoir voté un budget de 100 florins pour le cadeau...)<sup>29</sup>, Brignoles envoie un orfèvre (Pierre Chardosii, *argenterius*) à Avignon négocier l'achat de trois plats d'argent, pour un total de 16 marcs de poids (à 10 florins le marc). Enfin Barjols et Digne nous offrent moins de précisions. La première choisit *unum jocale* d'argent au poids de six marcs ; la seconde envoie son député à Avignon discuter de la nature et de la valeur du cadeau à offrir.

Les cadeaux, comme le précise Gilles le Bouvier, sont offerts par les villes « selon leur puissance ». À Brignoles, une assemblée de la baillie où sont représentés quatorze villages en plus du conseil de Brignoles, aboutit à un refus des villages (sauf celui de La Celle) de contribuer, pour cause de pauvreté. Le don est donc ici affaire proprement urbaine, comme ailleurs, semble-t-il. Par ailleurs, ces choix ne se font pas dans la hâte. La venue de la reine à Tarascon doit être connue dès janvier 1434 car les premières délibérations à ce sujet (celles de Barjols) datent du 3 février. La valeur des présents, surtout, n'est nullement laissée au hasard, comme l'indique le tableau ci-dessous ; elle est établie, sans doute de concert avec les officiers royaux ou le gouverneur de Beauvau, préalablement au choix de la pièce d'orfèvrerie elle-même. Et l'importance des montants en jeu se compare bien à la population et à la richesse des villes<sup>30</sup>.

La suite du voyage de la reine concerne à titre individuel les trois villes pour lesquelles nous possédons des renseignements : Arles, Marseille et Toulon.

29. *Unam gobelleriam cum sex gobellas deauratas.*

30. On peut comparer cette liste de cadeaux à celle des présents offerts par les villes d'Anjou et de Provence à la reine Jeanne de Laval à l'occasion de son mariage avec René : A Lecoy de la Marche, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires*. 2 vol., Paris, 1875, II, p. 352-354.

Ville	Présent	Valeur approx. (florins) <sup>31</sup>	Feux fiscaux (1442) <sup>32</sup>	Feux (1471) <sup>33</sup>
Arles	1 000 florins	1 000		(plus de 1 000)
Marseille	600 florins	600		(plus de 1 000)
Toulon	200 francs		48	238
Draguignan	12 tasses de 2 marcs	240	85	368
Manosque	1 plat et 6 coupes	100	44	262
Brignoles	3 plats (16 marcs)	160	57	240
Barjols	un joyau	60	19	121
Digne	?	?	41	200

À Arles, dès le 25 avril le conseil nomme une commission de deux ou trois personnes pour préparer la venue de la reine et notamment, comme c'est la coutume, pour emprunter draps, nappes et vaisselle. Le 16 mai, peu de jours avant sa venue effective, une nouvelle résolution nomme des *allogiatores* pour voir au logement de la reine et ordonne qu'on nettoie et tende de draps les rues allant de la porte de la Milice (ou de la Cavalerie) à l'église Saint-Trophime et de la place du Setier par la Sabaterie jusqu'à la maison de Philippin de Vieta, suivant en cela l'itinéraire classique des entrées royales dans la cité<sup>34</sup>.

À Marseille, le cortège d'accueil est maritime. Des barques (*lahuti*) sont décorées pour l'occasion par l'écrivain (*scriptor*) de la place des Vivauds. On fabrique des gâteaux d'amandes (*massapays*) à offrir et un banquet fort joyeux se tient dans le grand réfectoire de l'église Saint-Louis (*in die festo quo factum fuerit bancum sive gaudium sollemne in magno refectorio Beati Ludovici pro nuptiis sive desponsalibus domini nostri regis et domine nostre regine felicissime celebratis cum ilaritate maxima et leticia*). Ici comme à Arles, le terme du cortège, le couvent des frères Mineurs, s'inscrit bien dans la tradition des entrées royales et de la religion civique des Marseillais<sup>35</sup>.

À Toulon, enfin, on organise une cérémonie qui évoque les entrées royales classiques, notamment par la procession et le daïs. Sous ce daïs on se pré-

31. L'équivalence de 10 florins le marc d'argent est donnée par AC Brignoles, BB 5 fol. 102 (4 mars 1434).

32. D'après l'affouagement de 1442 : ADBDR B 199, fol. 91-104. Arles et Marseille, terres adjacentes, échappent à l'affouagement.

33. D'après É. BARATIER, *La démographie provençale du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1961.

34. L. STOUFF, *Arles à la fin du Moyen Âge*. 2 vol., Aix-en-Provence, 1986, I, p. 174.

35. N. COULET, « Les entrées solennelles », art. cit., p. 63-82 ; « Dévotions communales : Marseille entre saint Victor, saint Lazare et saint Louis (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle) », dans A. VAUCHEZ (dir.), *La religion civique à l'époque médiévale et moderne (Chrétienté et Islam)*. Rome, 1995, p. 119-133.

pare à accueillir la reine lorsqu'elle abordera au port. On fait également construire une passerelle de bois au voisinage de la barbacane de la porte de la Mer en vue d'une procession à travers la ville. À cette occasion, on offre deux veaux et des provisions de vin rouge et de vin blanc<sup>36</sup>.

Ainsi s'achèvent le voyage et l'entrée solennelle de la reine Marguerite en Provence en 1434. Par ses aspects festifs, par la nature des cadeaux offerts, par le cérémonial royal qui le caractérise, il se distingue d'une autre entrée de « joyeux avènement » survenue neuf ans plus tard, celle du duc de Calabre.

### JEAN D'ANJOU, DUC DE CALABRE, ÉTÉ 1443

Né en 1426, le fils aîné de René d'Anjou est ballotté, dès l'enfance, sur la vague des rivalités entre Lorraine et Bourgogne. Retenu en otage auprès de Philippe le Bon pendant la majeure partie des années 1432 à 1437, il accompagne son père à Naples au printemps 1438. En juin 1442, il est remis de nouveau en otage, cette fois aux mains des Gênois, en garantie du paiement des 25 000 ducats exigés pour le passage de René vers la Provence. C'est à la fin de l'année 1442 ou au plus tard, semble-t-il, en janvier 1443 qu'il arrive en Provence et commence à y exercer certaines prérogatives associées au pouvoir comtal<sup>37</sup>. L'« entrée » que nous évoquons ici est connue à travers des documents provenant des archives de sept villes où le duc est passé<sup>38</sup>. Étant donné l'arrivée récente de Jean d'Anjou en Provence, il est très probable que dans tous les cas il s'agisse d'une première entrée ducale. Les textes en tout cas évoquent un *felix adventus* (Barjols, Sisteron), un *jocundus adventus* (Arles).

L'itinéraire de cette chevauchée est assez facile à reconstituer. En plus des sept villes dont les archives conservent la trace et donc la date au moins approximative de son passage, nous savons par d'autres sources qu'il est également passé à Brignoles<sup>39</sup> et à Forcalquier, car c'est dans cette

36. *Quod recipiatur honorifice prout decet, et fiat unus pons fusterius super mare juxta revellinum portalis maris maritimi ubi descendat et cum prosessione civice et pallio recipiatur, more reginali, cum vexillis regiis et ville, ut melius fieri poterit* (18 mai 1434).

37. Sur tout ceci, voir J. BENET, *Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine (1426-1470)*. Nancy, Société Thierry Alix, 1997 (thèse d'École des chartes de 1939).

38. Nous donnons ici encore une fois pour toutes les références aux archives communales (sauf indication contraire, tous des registres de délibérations) mises à profit dans ce dossier : AC Arles, BB 3 (26 septembre 1443); AC Barjols, BB 8 (30 juillet - 1<sup>er</sup> août 1443); AC Digne, BB 4 (24 juillet - 6 septembre 1443); AC Manosque, Ba 25/10 (18-22 août 1443); AC Sisteron, BB 110 (9 août 1443) et CC 277 (compte des dépenses pour le séjour du duc, 1443); AC Tarascon, BB 7 (21 septembre 1443); AC Toulon, BB 41 (2-20 juillet 1443).

39. La ville lui vote un don de 100 florins en juillet 1443. É. LEBRUN, *Essai historique sur la ville de Brignoles*. Réimpr., Nyons, 1973, p. 394.

ville que le conseil de Sisteron lui dépêche ses représentants en août. La tournée se présente donc de la façon suivante :

Ville	Dates de séjour	Montant payé	Feux fiscaux (1442) <sup>40</sup>	Feux (1471) <sup>41</sup>
Toulon	6-7 juillet	100 florins <sup>42</sup>	48	238
Brignoles	juillet	100 florins	57	240
Barjols	30 juillet - 1 <sup>er</sup> août	50 florins	19	121
Digne	après le 24 juillet	?	41	200
Sisteron	entre le 9 et 17 août	?	65	280
Forcalquier	17 août	?	37	165
Manosque	après le 18 août	110 florins <sup>43</sup>	44	262
Tarascon	21 septembre	150 florins	140	700
Arles	26 septembre	300 florins <sup>44</sup>		(plus de 1 000)

Le schéma général de la réception du duc est assez répétitif et nous renseigne clairement sur les objectifs de la tournée : c'est surtout une opération de collecte de fonds. Dans tous les textes qui nous en conservent la trace, rien n'est dit malheureusement du cérémonial de l'entrée. Nous ignorons s'il y a eu décorations ou processions. En revanche, les sources évoquent d'une part les frais associés à la réception, d'autre part le montant du cadeau de joyeux avènement réclamé avec fermeté par ce jeune prince à peine sorti de l'adolescence (né le 1<sup>er</sup> ou le 2 août 1426, il doit fêter ses dix-sept ans quel que part entre Barjols et Sisteron...).

L'accueil du duc de Calabre est en tout point conforme à la tradition de l'époque. Les frais sont assumés sans discussion par les villes (*relevando eumdem ab omnibus expensis*, précise-t-on à Sisteron), évidemment dans la perspective de s'assurer ses bonnes grâces (*ut... presentem universitatem in universo et in particulari... haberet recomissam*, à Tarascon). Des individus (un *obrier* à Toulon) ou des commissions *ad hoc* (Sisteron, Digne) sont nommés pour en surveiller les préparatifs. La vaisselle et les nappes disponibles sont réquisitionnées (Sisteron), des cadeaux en nature sont offerts.

40. Voir ci-dessus note 32.

41. Voir ci-dessus note 33.

42. Plus 25 florins au seigneur de Mison pour ses bons services.

43. Payables le 29 septembre.

44. Payables le 1<sup>er</sup> novembre.

Barjols offre 12 mesures d'avoine, une mètrète de vin, 12 poules et un mouton. À Sisteron, on organise un banquet au couvent des Antonins de la Baume, banquet assez fastueux si l'on en croit les dépenses engagées par le calvaire de la ville à cette occasion : porcs et brebis, chairs salées et volailles, thon et poissons de la Durance, fromages frais et vieux. Le notaire Bérenger Arpilhe parcourt même les villages de la baillie pendant quatre jours pour réquisitionner une centaine de poulets et chapons.

Mais à la lecture des délibérations, ces préoccupations sont éclipsées par la question du don en argent réclamé par le duc. Réclamé est bien le mot, car la contribution n'a rien de spontané. À Barjols, il y a certainement des tractations autour du montant à offrir. La délibération du 31 juillet propose cinquante florins, au plus long terme qu'il sera possible. Cependant le chiffre « 50 » est très soigneusement biffé et remplacé par un « 40 »... et une délibération du lendemain, 1<sup>er</sup> août, ramène la somme à cinquante florins. À Tarascon, les conseillers veulent bien offrir les 150 florins demandés, mais sans préjudice à leurs privilèges, compte tenu que ce type de don ne doit pas se faire sans convocation des états (*considerato quod talia dona fieri non debent absque consensu totius consilii trium statuum predictae patrie*). C'est à Manosque toutefois que la prolixité du notaire du conseil nous renseigne le mieux sur les visées et les méthodes du duc dans cette tournée. Le syndic Jean Gasqui et le trésorier Antoine Pilholi expliquent au conseil qu'ils mènent depuis deux jours des négociations avec Balthasar Jarente, seigneur de Montclar (qui, selon toutes les apparences, accompagne le duc de Calabre), au sujet du don. Jarente leur a expliqué que Jean d'Anjou parcourait le pays en son entier ou presque (*suam patriam comitatuum Provincie et Forcalquerii visitat et visitant saltim majorem partem*), pour en reconnaître (*recognoscere*) les prélats, barons et communautés; que l'ensemble des sujets (*subjectos et vassallos*) a offert des dons innombrables et que, par conséquent, la ville de Manosque doit en faire autant. Les syndic et trésorier de la ville ont eu beau invoquer la pauvreté (*attentis nostris necessitatibus et carencia fructuum*), il leur a été répondu que le reste du pays a aussi ses « nécessités » mais a quand même payé. Ils se sont alors adressés au seigneur de Mison<sup>45</sup>, lui aussi dans la suite du duc et celui-ci leur a dit qu'ils devaient s'estimer contents de s'en tirer pour cent florins (*quod si presens villa Manuasce posset esse imunis pro centum florenis, quod bonum forum haberet*). Le conseil de la ville leur donne alors mandat de faire pour le mieux mais ils ne paient pas encore sans avoir consulté le seigneur d'Oraison<sup>46</sup> dans son

45. Foulque d'Agout : M.-Z. ISNARD, *État documentaire et féodal de la Haute-Provence*, Digne, 1913, p. 235-236.

46. Probablement Baudon d'Oraison, qui reçoit l'hommage des habitants d'Oraison en 1437 et est élu auditeur des comptes pour les états de Provence la même année : M.-Z. ISNARD, *État documentaire*, *op. cit.*, p. 271 ; G. GOUIRAN et M. HÉBERT, *Le livre Potentia*, *op. cit.*, p. 295.

château de Cadenet. Bien embêté, celui-ci ne sait guère quel conseil donner (*ipse bene vellet existere tam sagax ut posset consulere ipsi universitati... et quod nescit dicere quid fiendum est*) ! La ville se résigne finalement à payer 110 florins au terme de la Saint-Michel. Les montants payés par les villes, pour autant qu'on peut les connaître (voir le tableau ci-dessus) ne sont pas arbitraires. Ils sont estimés en proportion de la population du moment, telle que fixée par l'assiette fiscale de 1442. Tout au plus semble-t-il que les communautés plus peuplées (ici Arles et Tarascon) semblent payer proportionnellement moins que les autres.

Accompagné donc de quelques seigneurs du pays, sollicitant sans vergogne les largesses associées aux entrées de joyeux avènement, le duc de Calabre n'en intervient pas moins ici et là dans les affaires des cités qu'il traverse. À Toulon, Jean d'Anjou arrive accompagné du Génois Antoine Calvi à qui il semble avoir promis l'office de châtelain, contre la volonté des habitants de la ville. Les Toulonnais ont donc eu à envoyer une importante députation auprès du duc : les syndics, onze citoyens, l'évêque (Pierre de Clapiers) et le seigneur de Faucon (Elion de Glandevès) pour protester contre cette nomination. Fin juillet, l'affaire n'est pas close puisque Calvi en appelle au roi et promet qu'il aura l'office, dût-il lui en coûter mille ducats. Quant au conseil de la ville, il multiplie les lettres de demande d'intercession à ses « amis » dans la capitale : Vital de Cabannes et Jean Martin (maîtres rationaux), et le seigneur d'Eyragues (Louis de Beauvau, futur sénéchal). Au cours de ce séjour toulonnais, Jean d'Anjou avait également inspecté les fortifications de la ville et exigé certains travaux. À Sisteron, il accorde probablement une confirmation de privilèges. Du moins la ville envoie-t-elle un député le trouver à Forcalquier, peu après son passage par Sisteron, *super privilegiorum presentis civitatis conservatione*. À Arles enfin, c'est une rémission générale des peines des détenus à la Cour royale que l'on tente d'obtenir du duc à l'occasion de son passage.

## CONCLUSION

Bien des réalités peuvent se cacher sous les termes de joyeuse entrée ou de joyeux avènement. Célébration de la majesté royale dans une « liturgie de l'Avent du roi », comme l'a si bien écrit Noël Coulet<sup>47</sup>, certes, dans plusieurs cas. Les cérémonies de l'accueil de Marguerite en 1434 semblent nettement « royales ». Mais dans bien d'autres occasions, allant des cérémonies d'accueil du duc de Calabre au simple exercice d'un droit de gîte pour les visiteurs de marque, l'organisation de rites d'accueil et de fêtes urbaines, sou-

47. N. COULET, « Les entrées solennelles », art. cit., p. 77.

lignées principalement par l'offrande de cadeaux, ont des fins plus modestes. Créer ou reconduire de bonnes relations avec les autorités civiles et ecclésiastiques, tel semble être l'objectif principal de toutes ces villes, grandes ou petites, qui « déroulent le tapis rouge » et offrent des pots-de-vin aux dignitaires de passage. Le phénomène n'est certes pas exclusif à la Provence et a été bien étudié notamment dans les pays bourguignons<sup>48</sup>. En ce sens, les villes contribuent, de manière originale, à la création d'une société politique ayant ses acteurs, ses rites et ses devoirs<sup>49</sup>. Mais il y a peut-être plus. Les princes de l'époque, conscients de cette exigence de générosité qui pèse sur les villes, ne les « reconnaissent »-ils pas expressément pour y recevoir les cadeaux de circonstance ? La chevauchée provençale de Jean d'Anjou en 1443 serait le paradigme d'un tel comportement. Elle n'est certainement pas unique. Les commissaires royaux qui, en 1447 et en 1449, sillonneront la Provence sous couleur de « réformation de la justice » n'agiront pas autrement. On peut penser que dans certains cas l'usage (ou le calcul), travestissant l'ancien devoir d'hospitalité et les solennités dont il s'accompagne, par l'incorporation d'un prélèvement fiscal délibéré, en banalise le sens chez les citoyens ainsi mis à contribution.

Michel HÉBERT

---

48. A. DERVILLE, « Pots-de-vin, cadeaux, racket, patronage. Essai sur les mécanismes de décision dans l'État bourguignon », dans *Revue du Nord*, 56 (1974), p. 341-364 ; M.-A. ARNOULD, « L'origine historique des pots-de-vin », dans *Académie de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 5<sup>e</sup> s., 62 (1976), p. 216-267 ; M. BOONE, « Dons et pots-de-vin, aspects de la sociabilité urbaine au bas Moyen Âge. Le cas gantois pendant la période bourguignonne », dans *Revue du Nord*, 70 (1988), p. 471-487.

49. Nous avons abordé cette question dans M. HÉBERT, « Communication et société politique. Les villes et l'État en Provence aux XVI<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*. Paris, 1994, p. 231-242.